



Démission ou abandon de poste

Par **devosisabelle**, le **20/03/2010** à **15:21**

Bonjour,rrnrJe travaille en pharmacie depuis 4 ans et j'ai trouvé un autre emploi en cesu depuis 15 jours. Je suis en congés payés (reste de 2008). Mon employeur était verbalement d'accord pour un licenciement maintenant il refuse que faire ?rnDonner ma démission ou ne pas retourner travailler pour absence injustifiée ? Aurais-je droit au chômagesi je donne ma démission ? Puis-je laisser mes congés en échange du préavis mais seront-ils payés quand même ou pas ?rrnrMerci de me répondre au plus vite.

Par **Visiteur**, le **20/03/2010** à **15:28**

bonjourrrnr[citation]Mon employeur était verbalement d'accord pour un licenciement [/citation]rrnrnet quel était le motif .. car pour licencier un salarié, il faut respecter une procédure..

Par **devosisabelle**, le **20/03/2010** à **15:38**

il était d'accord pour un licenciement a l'amiable mais maintenant après avoir été renseigné par son comptable il refuse de peur que je me retourne contre lui aux prud'hommes

Par **devosisabelle**, le **20/03/2010** à **15:41**

donc il me demande plutôt ma démission mais si je démissionne il me reste 25 jours de congés sur 2009 puis-je les laisser à la place du préavis et me seront-ils payés ou perdus?

Par **Visiteur**, le **20/03/2010** à **15:56**

vous pouvez toujours lui proposer bien que ce ne soit pas légal, mais je doute fort que son comptable accepte...
par contre je ne comprends pas pourquoi le comptable n'a pas voulu faire une rupture conventionnelle .. car avec cette forme de rupture vous signez une convention..et cette rupture a été créée aussi pour éviter des actions judiciaires...
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/la-rupture-conventionnelle-du,1208/la-rupture-conventionnelle-du,8383.html>